

# Procès-verbal de la 1<sup>ere</sup> assemblée d'urgence du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,

## Mardi le 28 juin 2022, 19 h 00, Séance en visioconférence

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme Mélanie GuilmetteTrésorièreM. Denis DemersAdministrateurMme Sarah DemersPrésidenteMme Marie-Claude MartelVice-présidenteMme Marianne MétivierAdministratriceM. Michel LambertSecrétaire

#### **IL Y A QUORUM**

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M. Ernesto Salvador Cobos Conseiller en consultations publiques,

Ville de Québec

M<sup>me</sup> Geneviève Bernier Secrétaire de soutien

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Éric Ralph Mercier Conseiller municipal, district des Monts,

Arrondissement de Charlesbourg

Aucun citoyen n'était présent.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M<sup>me</sup> Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M<sup>me</sup> Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Fête de quartier NDL	19 h 05
4. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 35
5. Période d'intervention du conseiller municipal	19 h 45
6. Correspondance et trésorerie	19 h 55
7. Levée de l'assemblée	20 h 05

# **RÉSOLUTION NDL-22-CA-32**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Sarah Demers, appuyée par M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

### 3. FÊTE DE QUARTIER NDL

Les administrateurs discutent de la participation du Conseil à la fête de quartier NDL de l'été 2022 et du budget à être alloué par le Conseil pour contribuer aux dépenses relatives à l'organisation de l'événement.

## **RÉSOLUTION NDL-22-CA-33**

Considérant que le Conseil de quartier NDL siège au sein du comité organisateur de la fête de quartier NDL de l'été 2022; que le Conseil s'engage à collaborer avec la Corporation de loisirs Notre-Dame-des-Laurentides pour l'organisation de l'événement; et que sa participation à celui-ci contribue à l'objectif de faire connaître le Conseil, de même que ses activités, auprès des citoyens;

Sur proposition de Mme Sarah Demers, appuyée par M. Michel Lambert, il est résolu de contribuer à hauteur maximale de 300,00 \$, taxes incluses et sur présentation de pièces justificatives, aux dépenses relatives à l'organisation de la fête de quartier NDL prévue le samedi, 20 août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Il n'y a aucune intervention.

## 5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

Il n'y a aucune intervention.

### 6. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 28 juin 2022, il y a 972,37 \$ au compte.

## **RÉSOLUTION NDL-22-CA-34**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette, appuyée par M<sup>me</sup> Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 90,00 \$ à M<sup>me</sup> Geneviève Bernier pour la rédaction du procès-verbal de l'AO du 21 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## **RÉSOLUTION NDL-22-CA-35**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M<sup>me</sup> Sarah Demers, appuyée par M<sup>me</sup> Marianne Métivier, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 19h36.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M <sup>me</sup>	Geneviève	Bernier	et révisé	$par \; M^{\text{me}}$	Sarah	Demers	et
M. Michel Lambert.							

SIGNÉ	SIGNÉ				
M <sup>me</sup> Sarah Demers, présidente	M. Michel Lambert, secrétaire				